



## Pour diffusion immédiate

### **Sursis pour la Commission scolaire des Phares... Adoption d'un budget déficitaire pour l'année scolaire 2011-2012 afin de tenter de préserver les services aux élèves**

**Rimouski, le 22 juin 2011** – Lors de sa réunion publique du 27 juin 2011, le conseil des commissaires a adopté le budget 2011-2012 de la Commission scolaire des Phares. L'importance des récentes compressions budgétaires exigées par le MELS à la Commission scolaire des Phares (1,45 M \$) est intolérable et démesurée, compte tenu de la performance administrative dont elle a fait preuve (selon l'examen du Vérificateur général du Québec), et l'empêche d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2011-2012.

Ce budget de 106,5 M \$ est déficitaire et se présente comme suit : 101,2 M \$ consacrés aux opérations et 5,3 M \$ aux investissements. Le budget prévoit un déficit d'opération de 1 115 816 \$.

Au départ, compte tenu du déficit de 2010-2011 (385 000\$) et des compressions du MELS (1,45M\$), le déficit envisagé était de 1,8M\$. Ce montant a été ramené à 1,1M\$ à la suite de compressions de 700 000\$ dont :

- Organisation scolaire optimisé : 300 000\$
- Réorganisation administrative : 250 000\$
- Formation professionnelle et générale des adultes : 155 000\$

La Commission scolaire des Phares s'est adressée à la ministre Lyne Beauchamp pour obtenir l'autorisation d'adopter un budget déficitaire le 14 juin 2011. Elle recevait l'autorisation ministérielle le 17 juin dernier. Cette autorisation est cependant conditionnelle à la présentation, d'ici le 31 octobre 2011, de mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire dès l'année scolaire 2012-2013 et ne fait que remettre à cette date le constat que la cible du MELS est hors d'atteinte, à moins de couper dans les services directs à l'élève.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que les frais de gestion de la Commission scolaire des Phares sont de 3 %, pourcentage déterminé par le Vérificateur général du Québec dans une étude externe des pratiques de gestion. La performance administrative de la Commission scolaire des Phares est donc excellente et se situe dans les premières positions d'un réseau qui, lui-même, est reconnu comme l'un des moins coûteux au Québec, avec des frais de gestion d'environ 5,5 %.

Sans l'autorisation ministérielle d'adopter ce budget déficitaire pour l'année scolaire 2011-2012, la Commission scolaire des Phares aurait malheureusement dû réduire les services aux élèves, contrevenant ainsi à sa mission première et à sa plus grande préoccupation.

Les efforts demandés récemment par le MELS (compressions de 1,45 M \$) ont pour conséquence d'émettre un message contradictoire à l'ensemble du réseau : d'une part, on exige une rigueur administrative des commissions scolaires, alors que, d'autre part, les pratiques de gestion déjà mises en place par la Commission scolaire des Phares ne sont nullement reconnues jusqu'à présent.

« L'absence de reconnaissance de la performance administrative de la Commission scolaire des Phares, de même que l'assujettissement de notre organisation à la récente loi 20 visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement en 2013-2014 sont des perspectives très inquiétantes pour l'avenir des services aux élèves », explique le directeur général de la Commission scolaire des Phares, M. Jean-François Parent.

« Tout le milieu de l'éducation est grandement préoccupé par les conséquences néfastes pour nos élèves qui découleront forcément de l'austérité budgétaire de la loi 20 et des compressions de dernière minute. Malheureusement, il est à craindre qu'elles s'amplifient au cours des prochaines années », conclut le Président de la Commission scolaire des Phares, M. Raymond Tudeau.

Une diminution de 126 élèves est prévue la Commission scolaire des Phares en 2011-2012 comparativement à l'année scolaire 2010-2011. Cette baisse, en grande partie liée à la dénatalité, demeure cependant moins importante que celle observée au cours des années passées. Les prévisions de clientèle pour 2011-2012 s'établissent à 8 291 élèves jeunes et à 1 063 élèves adultes.

-30-

Source : *M. Raymond Tudeau*  
*Président*  
*Commission scolaire des Phares*  
*418 723-9485*

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.